



LE BULLETIN MUNICIPAL



Pour être bien informé, consultez notre site Internet !

VOLUME 3 • NUMÉRO 3 • UNE PUBLICATION DE LA VILLE D'ASBESTOS • WWW.VILLE.ASBESTOS.QC.CA

La Semaine du livre d'Asbestos du 11 au 16 avril 2011

À la Bibliothèque municipale d'Asbestos

Osez rêver ...



Lundi, 11 avril – 19h00

Conférence de David Bernard « Ralentir pour réussir »
Billets en vente à la Bibliothèque au coût de 10\$ pour les membres et 15\$ pour les non-membres.

Mardi, 12 avril – 10h00 et 13h15

Les classes de maternelle et 1^{re} année sont invitées à assister au conte musical dragonnesque.

Mercredi, 13 avril – 19h00

Des personnalités de la région qui se démarquent dans leur champ d'activité viennent raconter leur parcours.

Bobby Robidas, athlète duathlon
Josée Perreault, artiste-peintre
Pierre-Philippe Côté, musicien et chanteur
Denis Provencher, denturologue

Vendredi, 15 avril – 18h15

Heure du conte avec Annie Mallette pour enfants de 4 à 7 ans. Activité suivie d'un bricolage. Réservation obligatoire.

Pour information : 819 879-7171 poste 3401



CONFÉRENCE DE DAVID BERNARD « Ralentir pour réussir »

Conférencier de la nouvelle génération, l'approche de David Bernard est, tout comme son parcours professionnel, pour le moins originale et avant-gardiste. Champion québécois de boxe olympique, il a passé sa jeunesse à gérer sa vie comme un boxeur... à se battre pour gagner.

Aujourd'hui, David Bernard œuvre comme conférencier et coach de vie. Il est aussi l'auteur du Best Seller « Ralentir pour réussir » qui traite de sujets tels que la prise de décision et des recettes pour affronter ses peurs.

On peut également apprécier sa participation à l'émission Le Banquier portant la valise 26.

C'est donc un rendez-vous !!!
Lundi, le 11 avril à 19 h 00
À la Bibliothèque municipale d'Asbestos
351, boulevard Saint-Luc

10 \$ pour membre • 15 \$ pour non membre
Pour information : 819 879-7171 poste 3401



CHRONIQUE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le service de Sécurité incendie n'a pas comme unique but d'éteindre les feux. Il joue également un rôle au sein de la communauté, et ce, à plusieurs niveaux.

Voici deux exemples d'implication :
En novembre dernier, lors d'une visite à la caserne, des explications sur la profession de pompier, les véhicules, de même que les différents instruments servant à leurs travaux ont captivé les Cadets de l'air de l'Escadron 635 Asbestos-Danville ainsi que les Castors, une branche des Scouts d'Asbestos.



De plus, une formation appelée « POUR SURVIVRE RESTE PRÈS D'UN ARBRE » a été donnée à la section Castor des Scouts d'Asbestos. Il s'agit de préparer les participants à bien réagir lors de sorties en forêt, ce qui s'inscrit dans l'apprentissage de la sécurité que font les jeunes au sein de l'organisme.

Finalement, nous vous rappelons qu'avec le changement d'heure du 12 mars dernier, si vous n'avez pas changé la pile de vos détecteurs de fumée, c'est encore le temps de le faire.

La direction du service de Sécurité incendie



LE BULLETIN MUNICIPAL ASBESTOS

OFFRES D'EMPLOIS ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS ÉTÉ 2011

Conditions générales d'admissibilité

- Être âgé de 15 ans à la date d'embauche;
- Être étudiant pendant l'année scolaire 2010-2011 et être inscrit à temps plein pour l'automne 2011;
- Posséder toutes les qualifications requises pour la fonction postulée;
- Les étudiants d'Asbestos auront préséance sur les candidats de l'extérieur.
- Les candidats retenus devront être disponibles pour toute la période de travail, aucune demande de vacances ne sera acceptée.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae ainsi qu'une courte lettre vous présentant et spécifiant le poste convoité **au plus tard le 11 avril 2011 à 16 heures** à l'attention de :

Ville d'Asbestos
Att. Directeur du personnel
345, boulevard St-Luc
Asbestos J1T 2W4

Par courriel :
dir.gen@ville.asbestos.qc.ca

POSTES DISPONIBLES

Fonction	Période de travail et salaire	Exigences spécifiques de l'emploi
PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS	de la fin mai au début septembre 40 heures/sem. Salaire selon le taux applicable prévu à la convention collective	Effectuer diverses tâches en matière de voirie et d'entretien des équipements municipaux, des parcs et espaces verts; Posséder des aptitudes pour les travaux manuels; Détenir un permis de conduire valide (classe 5); Être disponible pour toute la période estivale 2011; Bonne forme physique.
ASSISTANT-SAUVETEUR Piscine	19 juin au 19 août (dates approximatives) Salaire selon le taux applicable prévu pour les employés d'appoint	Posséder une carte de qualification valide de la Société de sauvetage (médaille de bronze, croix de bronze ou sauveteur national); Être responsable, disponible, capable de travailler en équipe et avec le public.
ANIMATEUR / ANIMATRICE Terrains de jeux	27 juin au 12 août Environ 30 heures/sem. Salaire selon le taux applicable prévu pour les employés d'appoint	Être dynamique et aimer les enfants; Habiletés dans les activités sportives, culturelles et de plein air; Des études ou expérience dans un domaine relié à l'emploi seraient un atout pris en considération; Être responsable, disponible, capable de travailler en équipe et avec le public; Les animateurs recevront une formation ciblant les besoins pour ce type d'emploi.
SUPERVISEUR DE PARCS * Terrains de jeux <small>(* Ce poste est ouvert aux étudiants ou tout autre candidat possédant les qualifications requises.)</small>	23 mai au 12 août entre 30 et 40 heures /sem. Salaire selon le taux applicable prévu pour les employés d'appoint	Être responsable, autonome, créatif, débrouillard; Capacité à gérer l'imprévu; Être étudiant en 2 ^e année collégiale en technique de loisirs, en enseignement préscolaire et primaire ou en éducation en service de garde; Le superviseur devra mettre en œuvre la programmation estivale et superviser les activités quotidiennes des groupes dans les parcs. Le superviseur recevra une formation ciblant les besoins pour ce type d'emploi.

AVIS PUBLIC AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDIAIRE

AVIS PUBLIC est donné par Georges-André Gagné, directeur général et greffier-suppléant de la Ville d'Asbestos de ce qui suit :

- 1- Lors d'une séance extraordinaire du Conseil tenue le 14 mars 2011, le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos a adopté le règlement suivant :
RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-175 : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 725 200 \$, plus précisément en prévision de l'acquisition de divers équipements et machineries ainsi que pour des travaux de réfection d'infrastructures.
- 2- Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin. (Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire ou passeport).
- 3- Ce registre sera accessible de 9 h. à 19 h, **lundi le 4 avril 2011**, au bureau du greffe de l'Hôtel de ville d'Asbestos situé au 345, boulevard Saint-Luc à Asbestos.
- 4- Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 2011-175 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de cinq cents (500) personnes. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
- 5- Le résultat de cette procédure d'enregistrement sera annoncé à la séance du Conseil à compter de 19 h 30, le soir-même.
- 6- Le règlement peut être consulté à l'Hôtel de ville d'Asbestos, au bureau du greffe (345, boulevard Saint-Luc) et ce, aux heures habituelles de bureau ainsi que sur le site Internet de la Ville d'Asbestos au : ville.asbestos.qc.ca.

CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABLE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDIAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ :

1. Toute personne qui le 14 mars 2011, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :
 - être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins six mois au Québec et
 - être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
2. Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
 - dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
3. Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
 - être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire de la municipalité, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
4. Personne morale :
 - avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 14 mars 2011 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi.

DONNÉ À ASBESTOS, QUÉBEC, CE 16^e JOUR DU MOIS DE MARS 2011.
GEORGES-ANDRÉ GAGNÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-SUPLÉANT



Desjardins
Caisse des Métaux Blancs

Siège social
535, 1^{re} Avenue, Asbestos
819 879-7167

Centre de services de Danville
39, rue Daniel-Johnson, Danville
819 839-2707

Centre de services de Saint-Adrien
1579, rue Principale, Saint-Adrien
819 828-2833